



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



22001800

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

27 DEC. 2021

Greffe
Pour le Greffier

N° d'entreprise : 0461 504 125

Nom

(en entier) : CŒUR DE VILLE

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Rue Fort d'Andoy 5 à 5100 Wierde

Objet de l'acte : Pouvoirs de signature et de délégation

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'organe d'administration qui s'est tenue en date du 15 novembre 2021, il résulte que les décisions suivantes ont été prises :

Première résolution – Délégation des pouvoirs et de représentations :

Conformément aux dispositions statutaires, la société est valablement représentée dans tous les actes, y compris ceux où intervient un officier public ou un officier ministériel :

- Soit par deux administrateurs agissant conjointement, ou par un administrateur-délégué dûment autorisé à cette fin par décision du Conseil d'Administration ;

- Soit, mais dans les limites de la gestion journalière, par le ou les délégués à cette gestion, agissant ensemble ou séparément.

Conformément aux statuts, ces signataires n'ont pas à justifier vis-à-vis des tiers d'une décision préalable du Conseil d'Administration.

La société est en outre valablement engagée par des mandataires spéciaux, dans les limites de leurs mandats.

Ainsi, sans préjudice des pouvoirs confiés à chaque Administrateur-Délégué, et pour autant que ces matières ne ressortent pas déjà de la gestion journalière, le Conseil d'Administration confère au Président du conseil et également à chaque Administrateur-délégué le pouvoir d'engager seul la société et de la représenter, avec pouvoir de délégation, pour toutes les matières énumérées ci-après indépendamment des montants.

En outre, afin d'optimiser le fonctionnement interne de l'entreprise, le Conseil d'Administration a souhaité conférer les délégations de pouvoirs et de représentation (ci-après « les Délégations ») qui suivent, sans préjudice des pouvoirs confiés au Président du Conseil d'Administration et à chaque Administrateur-Délégué.

Les présentes Délégations annulent et remplacent les délégations concédées par le Conseil d'Administration en date du 12/09/2016, publiées au Moniteur belge du 18/10/2016, qui annulaient elles-mêmes celles concédées par le Conseil d'Administration en date du 21/05/2014, publiées au Moniteur belge du 16/06/2014.

Délégations de pouvoirs et de représentation, spéciales et déterminées :

1. EN MATIÈRE (I) DE DEMANDES DE PARTICIPATION OU (II) DE DÉPÔTS DE CANDIDATURES PRÉALABLES À SOUMISSIONS OU À OFFRES, EN CE COMPRIS LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET QUESTIONS, TANT AUPRÈS DE MAÎTRES D'OUVRAGE PUBLICS QUE PRIVÉS, RELATIFS À DES MARCHÉS D'UN MONTANT PRÉSUMÉ ÉGAL OU INFÉRIEUR À 40.000.000 € HTVA :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/01/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;

• Monsieur Bruno JANSSENS

• Monsieur Stéphane GUYETTE

- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550)
- La S(P)RL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Monsieur Benjamin VERMEERSCH.

Ou sous la signature conjointe de l'une des personnes reprises dans la liste ci-dessus et de l'une des personnes suivantes :

- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY ;
- Monsieur Benoît BRUTSAERT ;

2. EN MATIÈRE DE SOUMISSIONS ET/OU D'OFFRES ET CE TANT POUR LES MAÎTRES D'OUVRAGE PUBLICS QUE PRIVÉS, D'UN MONTANT ÉGAL OU INFÉRIEUR À 20.000.000 € HTVA :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- La S(P)RL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Monsieur Benjamin VERMEERSCH.

3. EN MATIÈRE DE CONTRATS D'ENTREPRISE ET/OU AUTRES TYPES DE CONTRATS RELATIFS À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX, FOURNITURES ET PRESTATIONS ET/OU DE SERVICES ET CE TANT POUR LES MAÎTRES D'OUVRAGE PUBLICS QUE PRIVÉS :

a) pour un montant égal ou inférieur à 20.000.000 € htva :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- Monsieur Benjamin VERMEERSCH.

b) tout avenant aux contrats susvisés pour un montant égal ou inférieur à 500.000 € htva :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- Monsieur Benjamin VERMEERSCH.

Ou sous la signature conjointe de l'une des personnes reprises dans la liste ci-dessus et de l'une des personnes suivantes :

- Monsieur Jean-Yves DARTOIS ;
- Monsieur Sébastien DE BUYSSER ;
- Monsieur Jérôme MORELLE ;
- Monsieur Simon RENSONNET ;
- Monsieur Olivier DROGUEST ;
- Monsieur Julien MARCHAL.

c) toute attestation de bonne exécution relative aux contrats susvisés :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;

- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- Monsieur Benjamin VERMEERSCH.

4.EN MATIÈRE DE CONTRATS DE SOCIÉTÉ SIMPLE DE CONSTRUCTION (ANC. SOCIETE MOMENTANÉE OU SOCIETE INTERNE) ET AUTRES CONVENTIONS DE COLLABORATION OU DE PARTENARIAT RELATIFS À DES MARCHÉS DE CONSTRUCTION, D'UN MONTANT TOTAL ÉGAL OU INFÉRIEUR À 20.000.000 € HTVA :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- Monsieur Benjamin VERMEERSCH.

5.EN MATIÈRE DE CONTRATS DE SOCIÉTÉ SIMPLE DE PROMOTION IMMOBILIERE (ANC. SOCIETE MOMENTANÉE OU SOCIETE INTERNE) ET AUTRES CONVENTIONS DE COLLABORATION OU DE PARTENARIAT RELATIFS À DES MARCHÉS DE PROMOTION IMMOBILIERE :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- La S(P)RL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOU.

6.EN MATIERE DE CONSTITUTIONS DE SPV :

Sous la signature conjointe d'un Administrateur-Délégué et de l'une des personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- La S(P)RL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOU.

7.EN MATIÈRE DE COMMANDES DE FOURNITURES ET/OU DE TRAVAUX (SOUS RÉSERVE DU POINT 9 CI-APRÈS) :

a)contrat-cadre :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- Monsieur Benjamin VERMEERSCH ;
- Monsieur Geoffrey GREGOIRE.

b)d'un montant égal ou inférieur à 2.000.000 € htva :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;

- Monsieur Bruno JANSSENS
- Monsieur Stéphane GUYETTE
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550)
- Monsieur Benjamin VERMEERSCH ;
- Monsieur Geoffrey GREGOIRE.

c)d'un montant égal ou inférieur à 100.000 € htva :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- Monsieur Benjamin VERMEERSCH ;
- Monsieur Geoffrey GREGOIRE.

Ou sous la signature conjointe de l'une des personnes reprises dans la liste ci-dessus et de l'une des personnes suivantes :

- Monsieur Jean-Yves DARTOIS ;
- Monsieur Sébastien DE BUYSSER ;
- Monsieur Jérôme MORELLE ;
- Monsieur Simon RENSONNET ;
- Monsieur Olivier DROQUEST ;
- Monsieur Julien MARCHAL.

d)d'un montant inférieur à 5.000 € htva :

Sous la signature exclusive d'une personne parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;

- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550)
- Monsieur Benjamin VERMEERSCH ;
- Monsieur Geoffrey GREGOIRE ;
- Monsieur Jean-Yves DARTOIS ;
- Monsieur Sébastien DE BUYSSER ;
- Monsieur Jérôme MORELLE ;
- Monsieur Simon RENSONNET ;
- Monsieur Olivier DROQUEST ;
- Monsieur Julien MARCHAL ;
- Monsieur Axel DEFLANDRE ;
- Les gestionnaires, conducteurs et techniciens de chantier.

8.EN MATIÈRE DE COMMANDES DE PRESTATIONS ET/OU DE SERVICES (ARCHITECTES, BUREAUX D'ETUDE, AGENCES DE COURTAGE, ESSAIS GEOTECHNIQUES, ETUDES DE CARACTERISATION ET/OU D'ORIENTATION, INVENTAIRE AMIANTE, ENTRETIEN, ETC.):

a)d'un montant supérieur à 50.000 € htva :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- La S(P)RL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOU ;

b)d'un montant égal ou inférieur à 50.000 € htva :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- La S(P)RL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY.

Ou sous la signature conjointe de l'une des personnes reprises dans la liste ci-dessus et de l'une des personnes suivantes :

- Monsieur Benoît BRUTSAERT ;
- Monsieur Axel DEFLANDRE.

9.EN MATIÈRE DE COMMANDES DE MATERIEL (ROULANT ET NON ROULANT) AUTRE QUE LE MATERIEL INFORMATIQUE VISE AU POINT 10 CI-APRES :

a)d'un montant supérieur à 10.000 € htva :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;

b)d'un montant égal ou inférieur à 10.000 € htva :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;

- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;
- Monsieur Pierre-Jean POSSET ;
- Monsieur Xavier MESTDAGH ;
- Monsieur Patrice SIMON.

10.EN MATIÈRE DE COMMANDE DE MATERIEL INFORMATIQUE :

a)d'un montant supérieur à 50.000 € htva :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;

b)d'un montant égal ou inférieur à 50.000 € htva :

Sous la signature conjointe de l'une des personnes reprises ci-dessus et de la personne suivante :

- Monsieur Loïc DE MOFFARTS.

11.EN MATIÈRE D'INTRODUCTION DE DÉCLARATIONS DE CRÉANCES LORS DE FAILLITES, LIQUIDATIONS OU AUTRES PROCÉDURES D'INSOLVABILITÉ :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550)
- La S(P)RL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY ;
- Monsieur Michel CLAES ;

- La SARL ESA23 (RCS B205580).

12. EN MATIÈRE DE DÉCLARATIONS DE CRÉANCES DANS LES MARCHES PUBLICS :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- La S(P)RL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY ;
- Monsieur Michel CLAES.

Ou sous la signature conjointe de l'une des personnes reprises dans la liste ci-dessus et de l'une des personnes suivantes :

- Monsieur Jean-Yves DARTOIS ;
- Monsieur Sébastien DE BUYSSER ;
- Monsieur Jérôme MORELLE ;
- Monsieur Simon RENSONNET ;
- Monsieur Olivier DROQUEST ;
- Monsieur Julien MARCHAL.

13. EN MATIÈRE DE CONTRATS DE TRAVAIL DU PERSONNEL OUVRIER (ENGAGEMENT ET LICENCIEMENT) :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;
- Monsieur Guillaume FRENNET.

Ou sous la signature conjointe de l'une des personnes reprises dans la liste ci-dessus avec l'une des personnes suivantes :

- Monsieur Jean-Yves DARTOIS ;
- Monsieur Sébastien DE BUYSSER ;
- Monsieur Jérôme MORELLE ;
- Monsieur Simon RENSONNET ;
- Monsieur Olivier DROQUEST ;
- Monsieur Julien MARCHAL ;
- Monsieur Valéry GREGOIRE.

14. EN MATIÈRE DE CONTRATS DE TRAVAIL DU PERSONNEL EMPLOYÉ (EN CE COMPRIS LES CADRES) (ENGAGEMENT ET LICENCIEMENT) :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;
- Monsieur Guillaume FRENNET.

15. EN MATIÈRE DE LITIGES, RECOURS, REQUÊTES, RÉCLAMATIONS, INTERVENTIONS OU AUTRES, À INTRODUIRE DEVANT LES SERVICES ADMINISTRATIFS OU LES JURIDICTIONS TANT JUDICIAIRES QU'ADMINISTRATIVES, EN CE COMPRIS LA CONSULTATION DE TOUT DOSSIER :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- La S(P)RL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY ;

- Monsieur Michel CLAES ;
- La SARL ESA23 (RCS B205580).

16.EN MATIÈRE DE TRANSACTIONS ET AUTRES ARRANGEMENTS AMIABLES :

a)d'une valeur égale ou inférieure à 500.000,00 € htva :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS
- Monsieur Stéphane GUYETTE
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550)
- La S(P)RL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOU.

b)d'une valeur égale ou inférieure à 50.000 € htva :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- La S(P)RL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOU.

Ou sous la signature conjointe de l'une des personnes reprises dans la liste ci-dessus et de l'une des personnes suivantes :

- Monsieur Jean-Yves DARTOIS ;
- Monsieur Sébastien DE BUYSSER ;
- Monsieur Jérôme MORELLE ;
- Monsieur Simon RENSONNET ;
- Monsieur Olivier DROQUEST ;
- Monsieur Julien MARCHAL ;
- Monsieur Valéry GREGOIRE ;
- Monsieur Benoît BRUTSAERT.

c)relatives aux chantiers, d'une valeur inférieure ou égale à 5.000,00 € htva :

Sous la signature exclusive d'une personne parmi les personnes reprises aux points a) et/ou b) ci-dessus ou d'une personne parmi les personnes suivantes :

- un gestionnaire de chantier.

17.EN MATIÈRE D'ASSURANCES (RC, TRC, DECENNALE, ETC.), AINSI QU'EN CE QUI CONCERNE LES QUITTANCES EN MATIÈRE D'ASSURANCES D'UNE VALEUR ÉGALE OU INFÉRIEURE À 500.000 € HTVA :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- La S(P)RL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOU ;
- Monsieur Michel CLAES ;

Avec faculté de subdélégations spéciales à la S(P)RL TP GESTION (BCE 0459.561.551) et/ou à la SA TP HOLDING (BCE 0436.144.563).

18.EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, QUALITÉ, ENVIRONNEMENT ET ORGANISATION

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- La S(P)RL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY ;
- Monsieur Franck VICINI.

19. EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ ET/OU D'EXCLUSIVITÉ RELATIF À TOUTES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;

- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- La S(P)RL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY.

Ou sous la signature conjointe de l'une des personnes reprises dans la liste ci-dessus et de l'une des personnes suivantes :

- Monsieur Benoît BRUTSAERT ;
- La SRL CoProGest (BCE 0766.384.726) ;
- La S(P)RL AUXILIANS (BCE 0652.867.408).

20. EN MATIÈRE D'ACHAT IMMOBILIER, DE CONSTITUTION OU TRANSFERT DE DROITS RÉELS ET PERSONNELS PRINCIPAUX OU ACCESSOIRES RELATIFS À DES BIENS IMMEUBLES (SOUS RÉSERVE DU POINT 22 CI-APRÈS) :

a) Sous seing privé, quel qu'en soit le montant :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- La S(P)RL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY.

Ou sous la signature conjointe de l'une des personnes reprises dans la liste ci-dessus et de l'une des personnes suivantes :

- Monsieur Benoît BRUTSAERT ;
- La SRL CoProGest (BCE 0766.384.726) ;
- La S(P)RL AUXILIANS (BCE 0652.867.408).

b) Pour l'authentification des offres, options ou contrat sous seing privé objet de la présente rubrique, quel qu'en soit le montant :

Sous la signature exclusive d'une personne parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- La S(P)RL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY.

Ou sous la signature conjointe de l'une des personnes reprises dans la liste ci-dessus et de l'une des personnes suivantes :

- Monsieur Benoît BRUTSAERT ;
- La SRL CoProGest (BCE 0766.384.726);
- La S(P)RL AUXILIANS (BCE 0652.867.408).

21. EN MATIÈRE DE VENTES ET/OU CESSIONS, TANT DE GRÉ À GRÉ QUE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE, EN LA FORME AMIALE OU JUDICIAIRE, INCLUANT L'ENSEMBLE DES FORMALITÉS NÉCESSAIRES OU UTILES EN DÉCOULANT, EN CE COMPRIS NOTAMMENT LES MAINLEVÉES DE PRIVILEGE ET/OU D'HYPOTHEQUE AINSI QUE LES DÉLÉGATIONS DE SOMMES Y LIÉES, ET LA POSSIBILITÉ DE REQUÉRIR OU DISPENSER L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA DOCUMENTATION PATRIMONIALE DE PRENDRE INSCRIPTION D'OFFICE OU VISÉE PAR L'ARTICLE 36, AL 2 DE LA LOI HYPOTHÉCAIRE :

- a) Sous seing privé, d'un montant supérieur à 1.500.000 € htva :
Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550)
- La S(P)RL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOU.

- b) Sous seing privé, d'un montant égal ou inférieur à 1.500.000 € htva :

Sous la signature exclusive d'une personne parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS
- Monsieur Stéphane GUYETTE
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550)
- La S(P)RL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOU.

Ou sous la signature conjointe de l'une des personnes reprises dans la liste ci-dessus et de l'une des personnes suivantes :

- Monsieur Benoît BRUTSAERT ;
- La SRL CoProGest (BCE 0766.384.726) ;
- La S(P)RL AUXILIANS (BCE 0652.867.408).

- c) faculté de subdélégations pour les offres, réservations et compromis de vente

Les pouvoirs prévus dans les listes ci-dessus sous a) et b) s'entendent avec faculté de subdélégations spéciales aux délégués commerciaux, en ce qui concerne la signature de toutes offres, réservations et compromis de vente.

- d) Pour l'authentification des offres, options ou contrat sous seing privé objet de la présente rubrique, quel qu'en soit le montant :

Sous la signature exclusive d'une personne parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
 - Monsieur Bruno JANSSENS
 - Monsieur Stéphane GUYETTE
 - La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550)
 - La S(P)RL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
 - Madame Elodie VANTOMME ;
 - Madame Laurence RENOU.

Ou sous la signature conjointe de l'une des personnes reprises dans la liste ci-dessus et de l'une des personnes suivantes :

- Monsieur Benoît BRUTSAERT ;
- La SRL CoProGest (BCE 0766.384.726) ;
- La S(P)RL AUXILIANS (BCE 0652.867.408).

22. EN MATIÈRE (I) D'ACTES DE DIVISION, (II) D'ACTES DE DÉPÔT DE PERMIS, (III) D'ACTES DE BASE, (IV) D'ACTES RELATIFS À DES SERVITUDES, (V) ACTE DE RENONCIATION AU DROIT D'ACCESSION À TITRE GRATUIT ENTRE LA SOCIÉTÉ CŒUR DE VILLE, LA SOCIÉTÉ ANONYME THOMAS & PIRON BATIMENT ET/OU LA SOCIÉTÉ ANONYME FONCIÈRE INVEST (ET/OU TOUTES LES SOCIÉTÉS Y LIÉES ET/OU TOUTES FILIALES DE LA SOCIÉTÉ ANONYME TP HOLDING) :

Sous la signature exclusive d'une personne parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- La S(P)RL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOU ;
- Monsieur Benoît BRUTSAERT ;
- La SRL CoProGest (BCE 0766.384.726) ;
- La S(P)RL AUXILIANS (BCE 0652.867.408).

23. EN MATIÈRE D'URBANISME, D'ENVIRONNEMENT ET/OU DE PEB, EN CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE DEMANDES D'AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES (TANT À L'INTRODUCTION QU'EN COURS D'INSTRUCTION), EN CE COMPRIS TOUTES LES FORMALITÉS NÉCESSAIRES Y RELATIVES (PROCÉDURE PEB, FORMALITÉS CADASTRALES, ETC.) :

Sous la signature exclusive d'une personne parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS
- Monsieur Stéphane GUYETTE
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550)
- La S(P)RL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOU ;
- Monsieur Benoît BRUTSAERT ;
- Monsieur Axel DEFLANDRE ;
- Les gestionnaires « Développement » ;
- Les coordinateurs « Etudes ».

24. EN MATIÈRE DE GESTION DE CHANTIER, EN CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE DEMANDES D'AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES RELATIVES AU CHANTIER :

Sous la signature exclusive d'une personne parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- La S(P)RL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOU ;
- Monsieur Jean-Yves DARTOIS ;
- Monsieur Sébastien DE BUYSSER ;
- Monsieur Jérôme MORELLE ;
- Monsieur Simon RENSONNET ;
- Monsieur Olivier DROQUEST ;
- Monsieur Julien MARCHAL.

25. EN MATIÈRE D'ACCEPTATION D'OFFRES D'INTERCOMMUNALES/RÉGIES ET DE BAUX EMPHYTEOTIQUES/ VENTES/ CESSIONS EN FAVEUR D'INTERCOMMUNALES/RÉGIES :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;

- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- La S(P)RL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOU ;
- Monsieur Jean-Yves DARTOIS ;
- Monsieur Sébastien DE BUYSSER ;
- Monsieur Jérôme MORELLE ;
- Monsieur Simon RENSONNET ;
- Monsieur Olivier DROQUEST ;
- Monsieur Julien MARCHAL ;
- Monsieur Benoît BRUTSAERT ;
- Monsieur Axel DEFLANDRE.

26.EN MATIÈRE D'OPÉRATION DE PRÉ-RÉCEPTIONS, DE RÉCEPTIONS PROVISOIRES ET DÉFINITIVES, TANT DES PARTIES COMMUNES QUE DES PARTIES PRIVATIVES :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- Monsieur Jean-Yves DARTOIS ;
- Monsieur Sébastien DE BUYSSER ;
- Monsieur Jérôme MORELLE ;
- Monsieur Simon RENSONNET ;
- Monsieur Olivier DROQUEST ;
- Monsieur Julien MARCHAL ;
- Monsieur Valéry GREGOIRE

Ou sous la signature conjointe de l'une des personnes reprises dans la liste ci-dessus et de l'une des personnes suivantes :

- Monsieur Bernard HEYMANS ;
- Monsieur Jean-François WINANT ;
- Un gestionnaire de chantier ;
- Un gestionnaire « SAV ».

27.EN MATIÈRE DE REPRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES CONSTITUANTES, ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DES COPROPRIÉTAIRES, EN CE COMPRIS L'ACCOMPLISSEMENT DE TOUTES LES FORMALITÉS Y LIÉES POUR ORGANISER ET/OU PARTICIPER AUXDITES ASSEMBLÉES :

Sous la signature exclusive d'une personne parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- La S(P)RL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOU ;

Avec faculté de subdélégations spéciales aux gestionnaires de chantier et/ou développement du projet concerné.

28.EN MATIÈRE DE LIGNES DE CREDIT POUR LES SPV :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550)
- La S(P)RL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOU ;

•Monsieur Michel CLAES.

29. CAUTIONNEMENTS BANCAIRES ET GARANTIES BANCAIRES RELATIFS A TOUTES OPERATIONS IMMOBILIERES, TOUS TYPES DE MARCHES PUBLICS OU PRIVES, TOUS PERMIS ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES AINSI QUE DANS LE CADRE DE LA GARANTIE DE TOUTES OBLIGATIONS REPRISES DANS TOUTES CONVENTIONS CONCLUES PAR OU AVEC LA SOCIETE :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- La S(P)RL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY ;
- Monsieur Michel CLAES ;

Avec faculté de subdélégations spéciales aux membres du service comptabilité et finance pour les garanties et cautions « loi Breyne ».

30. EN MATIERE DE CONCESSIONS DE PRETS DANS LE CADRE DE DEVELOPPEMENTS DE PROJETS PAR LA SOCIETE :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- La S(P)RL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY ;
- Monsieur Michel CLAES.

31. EN MATIERE D'INSCRIPTIONS ET DE MANDATS HYPOTHECAIRES (SOUS RESERVE DU POINT 21 CI-AVANT) :

a) grevant la société :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- La S(P)RL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY ;
- Monsieur Michel CLAES.

b) Au profit de la société :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- La S(P)RL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY ;
- Monsieur Michel CLAES.

Réservé
au
Moniteur
belge

Ou sous la signature conjointe de l'une des personnes reprises dans la liste ci-dessus et de l'une des personnes suivantes :

- Monsieur Benoît BRUTSAERT ;
- La SRL CoProGest (BCE 0766.384.726).
- La S(P)RL AUXILIANS (BCE 0652.867.408).

L'ensemble de ces délégations comportent le pouvoir de signer la correspondance relative aux matières susmentionnées.

Ces délégations sont également valables en cas de signature électronique.

Sauf cas particuliers visés dans les rubriques ci-avant, ces délégations ne peuvent être sous-déléguées, sans préjudice des pouvoirs confiés au Président du Conseil d'Administration et à chaque Administrateur-Délégué.

Par exception, une subdélégation de pouvoirs peut être consentie à tous collaborateurs de notaires établis en Belgique pour permettre la passation d'actes notariés à distance sous forme dématérialisée conformément à l'article 18quinquies de la loi du 25 ventôse an XI relative au notariat, par 2 personnes agissant conjointement parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL DLP PROJECT (BCE 0632.990.722) ;
- Monsieur Bruno JANSSENS ;
- Monsieur Stéphane GUYETTE ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- La SRL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY.

Cette subdélégation spéciale pourra être octroyée, aussi bien par une procuration digitale reçue sous forme électronique à distance que matériellement en l'étude et par le notaire choisi par la société.

Les présentes délégations prennent effet à dater du lendemain du présent Conseil d'Administration.
La résolution est prise à l'unanimité.

b)Deuxième résolution – Pouvoirs à conférer :

Le conseil donne tous pouvoirs à Madame Laurence RENOUY ou Madame Elodie VANTOMME ou Monsieur Michel CLAES, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment afin de procéder au dépôt du présent procès-verbal au greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent et faire tout ce qui est nécessaire afin d'assurer la mention de ce dépôt aux Annexes du Moniteur belge conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations et afin d'accomplir toutes les formalités requises auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises.

La résolution est prise à l'unanimité.

SRL SMAPIC
Représentée par Aubry Lefebvre
Administrateur

Monsieur Edouard Herinckx
Administrateur-délégué